

Aperçu des prestations: assurance ménage

Protégez votre domicile contre les sinistres liés au feu, à l'eau, aux risques naturels, aux effractions ou encore aux cambriolages.

MIGROS
ASSURANCES

VOS AVANTAGES



Couverture valeur à neuf
L'inventaire du ménage assuré à la valeur à neuf



Protection en cas de faute grave
Renonciation au recours en cas de faute grave



Flexibilité maximale
Droit de résiliation mensuel pour tous les produits



Points Cumulus
Chaque année et automatiquement

Couverture

INVENTAIRE DE MÉNAGE

- Est assuré l'ensemble de l'inventaire de ménage des personnes assurées appartenant au même foyer (foyer d'une ou plusieurs personnes)
- Relèvent de cette couverture tous les biens meubles destinés à un usage privé, comme le mobilier, les vêtements, l'électronique de divertissement, les valeurs monétaires (jusqu'à CHF 5000), les bijoux, les biens en leasing, loués ou encore confiés, ainsi que les animaux domestiques
- Détérioration du bâtiment causée par une effraction
- Vitrage du mobilier (miroir mural, de table et d'armoire, vitrine en verre, table en verre, plaque de cuisson en verre)

FEU

- Incendie, fumée, foudre, explosion

à concurrence de 100% de la somme choisie

RISQUES NATURELS

- Grêle, tempêtes, hautes eaux, inondations, glissements de terrains, chutes de pierres, pression de la neige, avalanches, éboulements de rochers

à concurrence de 100% de la somme choisie

VOL

- Vol au domicile (y c. vol par effraction)
- Cambriolage au domicile et hors domicile

à concurrence de 100% de la somme choisie;
Exception pour les bijoux: à concurrence de 20% de la somme choisie ou max. CHF 30 000

+ Option: vol hors domicile (couverture dans le monde entier)

à concurrence de CHF 10 000

EAU

- Eau de pluie, neige fondue, eau issue de la fonte des neiges, s'infiltrant par le toit ou par les portes et fenêtres fermées
- Gel, liquides provenant des conduites/systèmes de chauffage, nappes phréatiques, reflux des eaux usées
- Eau provenant de matelas à eau, d'aquariums, de fontaines ou d'humidificateurs

à concurrence de 100% de la somme choisie

DÉTÉRIORATION, PERTE

- Vitrage du mobilier: bris de verre/détérioration du mobilier en verre

à concurrence de CHF 2000

+ Option: assurance matériel de sport: dommages causés par vous-même (casco), vol hors du domicile et perte de matériel de sport

à concurrence de CHF 10 000

+ Option: assurance appareils électroniques: dommages causés par vous-même (casco), vol hors du domicile et perte d'appareils électroniques

COÛTS CONSÉCUTIFS

- Frais de déblaiement à la suite d'un événement couvert par l'assurance
- Frais de récupération et/ou d'annulation pour les passeports, cartes de crédit et de débit
- Frais des réparations provisoires
- Frais d'hébergement et suppléments au regard du coût de la vie, pertes de loyer, assistance psychologique

en général à concurrence de 20% de la somme choisie; à concurrence de 10% en dehors du lieu de risque

Événements assurés

Extras

Aperçu des prestations: assurance responsabilité civile privée

En cas de dommages, protégez-vous des demandes d'indemnisation introduites par des tiers.

MIGROS
ASSURANCES

VOS AVANTAGES



Un haut niveau de protection
Une couverture de 10 millions de francs



Protection en cas de faute grave
Renonciation au recours en cas de faute grave



Flexibilité maximale
Droit de résiliation mensuel pour tous les produits



Points Cumulus
Chaque année et automatiquement

Couverture

PERSONNES

- Personnes assurées appartenant au même foyer (foyer d'une ou plusieurs personnes)
- Enfants et personnes incapables de discernement (même en l'absence de manquement à l'obligation de diligence)
- Employés de maison et auxiliaires ménagers pendant leurs heures de travail

PRESTATIONS

- Indemnisation des demandes fondées
- Défense contre les demandes infondées
- Prise en charge des frais d'expertise, des honoraires d'avocat et des frais de justice

à concurrence de CHF 10 mio.

GÉNÉRALITÉS

- Dommages causés à titre privé à d'autres personnes
- Dommages causés aux biens d'autres personnes (y c. les animaux et les biens confiés et loués)

à concurrence de CHF 10 mio.

MOBILITÉ

- Dommages accidentels causés à d'autres véhicules, personnes ou objets par un véhicule emprunté (couverture subsidiaire).
Bon à savoir: les dommages causés au véhicule emprunté lui-même doivent être assurés via une couverture complémentaire «Conduite de véhicules tiers»
- Dommages résultant de l'utilisation de vélos ou d'autres modes de locomotion, à moteur ou non, comme les pédalos, les barques, les skateboards, les patins à roulettes, les trottinettes électriques, les vélos électriques (jusqu'à 25 km/h), etc.

à concurrence de CHF 10 mio.

+ **Option:** dommages accidentels causés à des véhicules automobiles utilisés respectivement empruntés ou la franchise et une éventuelle perte de bonus sur l'assurance casco du détenteur du véhicule

à concurrence de CHF 100 000

ANIMAUX

- Dommages causés par ses propres animaux domestiques
- Dommages causés aux animaux domestiques confiés

à concurrence de CHF 10 mio.

PROPRIÉTAIRE

- Dommages dont vous répondez en votre qualité de propriétaire de la maison, du terrain, de l'habitation ou de l'étage

à concurrence de CHF 10 mio.

LOCATAIRE

- Dommages survenus au cours de la location des bâtiments et des locaux

à concurrence de CHF 10 mio.

CLÉS

+ **Option:** frais résultant de la perte ou du vol de clés, comme le service de serrurerie, le remplacement des clés ou le changement des serrures

à concurrence de CHF 10 000

Événements assurés